

**Résumé exécutif de l'évaluation finale du
PROGRAMME D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE
ET PASTORALE DANS LA RÉGION DE DOSSO
PHASE 2
NIGER
BTC/CTB NER 12 034 11**

Geert VANDERSTICHELE

Abdel-kader TIMBO M.



JUIN 2017



AGENCE BELGE
DE DÉVELOPPEMENT



Résumé opérationnel

Le projet « Programme d'Hydraulique Villageoise et Pastorale dans la région de Dosso - phase II » (PHVP2) visait l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des départements de Dogondoutchi et Tibiri.

L'évaluation finale (ou « revue finale ») du projet a eu lieu du 5 au 23 mai 2017, pratiquement à la fin du projet, qui a eu une durée de 4 ans. Il avait débuté le 13 mars 2013. Le projet est évalué par une équipe externe de SOPEX Consulting SA suivant le Cahier des charges d'un contrat cadre pour les évaluations des interventions dans le domaine «infrastructure» de la coopération bilatérale.

Efficacité

Le projet a été particulièrement performant par rapport à la réalisation des ouvrages en eau potable et en assainissement dans un délai de 4 ans seulement. A sa finalisation, le projet aura réalisé 336 ePEM, et aura ainsi atteint un taux de réalisation de 80% par rapport au DTF et 97,1% par rapport à la révision faite au démarrage du projet (suite aux constats de sous-estimations au début, ce qui avait porté à réduire à 346 l'ePEM). Il s'agit de mini AEP (10 simples, 7 multi villages et 8 réhabilitations), totalisant 129 BF ; de Postes d'Eau Autonome (3) avec une rampe de 3 robinets par PEA ; des Puits Cimentés (25) et des PMH (44). La population desservie est estimée à 84.000 personnes (contre estimation initiale de 105.000 personnes dans le DTF). Les branchements sociaux (42) pour les écoles et centres de santé ne sont pas comptabilisés dans les calculs des ePEM, ni la réhabilitation de 36 PMH et la réhabilitation de 3 PC.

Presque tous les points d'eau sont opérationnels, en dehors de quelques problèmes techniques ou de gestion signalés et constatés récemment tels que: le faible débit et pression d'une mini-AEP thermique ; la faible performance au niveau de 2 mini-AEP solaires ; le retard dans la conclusion du contrat avec le délégataire,....

Les 1.500 latrines familiales prévues dans le DTF ont été réduites à 1.000. Elles sont pratiquement toutes réalisées (fin 2015 et d'autres récemment), mais pour plusieurs, la superstructure qui est à la charge du bénéficiaire, doit encore être réalisée (ou augmentée) et les latrines familiales sont utilisées pour l'instant à 60-80%. Déjà, avant fin 2015, 70 blocs de latrines publiques (écoles et centres de santé) avaient été réalisées dans 30 villages. Les latrines scolaires sont sous-utilisées.

Le projet a formé les différents acteurs par rapport à leurs rôles spécifiques dans les SPE : maires, conseillers, receveurs, SG et AUSPE. Les structures DDH/A et DRH/A ont reçu des formations techniques et en gestion, suivant un plan de formation élaboré sur la base d'un diagnostic réalisé au démarrage du projet.

Pour le suivi de l'atteinte des résultats, le projet a mis un accent particulier sur les mesures des effets, notamment en termes de changements de comportements en matière d'hygiène. Les résultats de ces enquêtes prouvent que les bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement se sont améliorées notamment sur la chaîne de l'eau.

Les 2 consortia d'ONGs chargées de la mobilisation et de l'ingénierie sociale ont systématiquement

mises en place des structures de gestion (CGPE, AUSPE, CVS) et ont accompagnées et suivies la réalisation des latrines et de leur utilisation. Des émissions de radios ont été organisées récemment par 2 radios locales pour une sensibilisation sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement ; des lots d'images et de boîtes de cartes ont été distribués dans les écoles.

La capitalisation des leçons apprises autour de 3 thèmes est réalisée actuellement par un BE et de cet exercice, résultera une publication unique pour les 3 thèmes.

La durabilité des réalisations et des SPE n'est pas totalement garantie.

Le recrutement par les communes en fin 2015 pour une SAC/SPE (avec l'appui du projet) pour l'intercommunalité, a offert des perspectives intéressantes pour la durabilité du SPE au niveau des communes. Les communes ont toutes ouvertes des comptes spécifiques FRE/SMEA, mais pour l'instant (mai 2017), le système ne fonctionne pas encore correctement : les délégués ne versent pas encore la totalité des sommes dues aux communes ; certaines communes ne gèrent pas encore les comptes spécifiques FRE/SMEA ; la SAC/SPE n'est pas suffisamment apte à assurer le suivi et rendre compte à temps aux communes ; les receveurs/points focaux au niveau des communes ne jouent pas encore leur rôle et le SMEA n'est pas encore fonctionnel. Il n'existe pas de système de régulation du SPE et les sanctions ne sont pas appliquées (notamment par les communes).

Les CGPE ont obtenu leur récépissé au niveau de la commune, mais il n'y a pas de convention qui les lie à la commune.

Le projet a développé une stratégie limitée par rapport à l'organisation de la maintenance et des réparations à travers la formation de 11 artisans réparateurs, leur équipement (lot d'outils Vergnet) et une formation en entrepreneuriat.

La participation financière initiale aux points d'eau par les bénéficiaires a été versée au fur et à mesure pendant la réalisation sur un compte spécifique. C'est un fond destiné au renouvellement, à la réparation ou à la maintenance des ouvrages (notamment pour les PMH) et permettra de faire face aux premières grandes réparations.

La mise à disposition de cadres nationaux par le MH/A au projet et leur formation facilitera le suivi après-projet et, les moyens logistiques ont été mis à disposition des DRH/A. Les DRH/A souffrent néanmoins toujours de manque de personnel.

Pertinence

La limitation géographique du projet à la zone d'intervention Dogondoutchi et Tibiri a permis une réelle visibilité des actions du projet et a facilité leur mise en œuvre et suivi.

L'alignement du Projet à la stratégie de l'hygiène et de l'assainissement de base au Niger mise en place en 2014, n'était pas total (par rapport à l'ATPC), puisque le projet est resté proche de l'approche du DTF, qui avait prévu la construction de latrines modèles.

Efficiences

Les ressources humaines du projet ont été suffisantes et il y avait un bon mixage de personnel recruté et de personnel mis à disposition par le MH/A.

Le rééquilibrage du budget en faveur de l'intermédiation sociale était intéressant et nécessaire pour l'atteinte des résultats.

Les coûts des différents types d'ouvrages correspondent aux normes. La qualité et le dimensionnement des ouvrages sont corrects.

Le nombre de marchés, le nombre de forages infructueux et les retards dans la réalisation des ouvrages,... ont tous pu être maîtrisés et permettant de finaliser le projet dans les délais.

L'externalisation systématique des activités d'ingénierie technique et sociale était efficiente.

A la fin du projet des actions complémentaires sont programmées avec le reliquat budgétaire et deux DAO ont récemment été publiés pour l'élaboration de (9) PLEA et pour la contribution à une extension du système multi-villageois de Kiéché.

Impact

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable et l'assainissement, les villageois jouissent grâce au projet d'un meilleur confort par la diminution de la corvée de l'eau, l'amélioration de la qualité de l'eau et de la salubrité et la préservation de l'intimité par l'accès aux latrines. Le lien avec la santé n'est pas ici mentionné.

Le projet a créé de l'emploi au niveau des maçons (76), les fontainiers des BF (132), et les opérateurs et receveurs (28) des mini-AEP.

Les femmes signalent systématiquement le gain de temps grâce à un meilleur service de l'eau et surtout la réduction du temps d'attente et la proximité de l'eau.

Recommandations

Pour le projet

- Elaborer une stratégie de pérennisation des acquis (jusqu'à la fin de la CS).
- Faire un diagnostic des problèmes techniques et en gestion identifiés au niveau des ouvrages en EP.
- Mettre en place les modalités de suivi du fonds de roulement des pièces de rechange de la pompe Vergnet mise à disposition par le projet.
- Organiser une séance de travail au niveau de la Région avec les structures de santé et de l'enseignement pour partager les résultats de faible fréquentation des latrines scolaires.
- Si le reliquat du budget le permet : sur base de contrats de consultance externe de 1 à 3 mois en moyenne :
 - Faire un bilan de la situation financière ainsi que des acteurs concernés par la gestion déléguée (communes, gestionnaire délégué, SAC/SPE).

- Accompagner les communes (receveurs/SG) à faire l'analyse comparative de la comptabilité du SPE.
 - Accompagner les AUSPE pour l'élaboration d'un plan d'action à soumettre aux communes conformément à leur rôle précis du contrôle de SPE. Ensuite, suivre la mise en œuvre de ce plan d'action.
 - Suivre les performances des CGPE/CVS. Formaliser les relations CGPE avec les communes par l'élaboration des conventions. Appuyer les CVS en matériel pour l'assainissement.
- Lancer au plus vite la réalisation des 9 PLEA prévus avec le reliquat du budget.
 - Diffuser le produit de la capitalisation.

Pour la SMCL

- Analyser les différentes options pour l'utilisation du reliquat du budget par rapport à leur pertinence et leur faisabilité dans les délais.
- Valider le programme de pérennisation du projet qui sera proposé par l'UGP.
- Veiller à ce que se fasse la rétrocession du matériel à la DRH/A et aux deux DDH/A.

Pour le siège de la CTB

- Exiger au projet de faire une analyse des risques de pérennisation des acquis et d'une stratégie et programme de pérennisation du projet.

Pour la DGD

- Veiller à la capitalisation des expériences et à la valorisation de l'expertise suite au retrait d'un des secteurs d'expertise.